

Les Juifs vus par les chrétiens Du mépris au dialogue

Hélène Millet

Préliminaire

Déséquilibre dans ce binôme Juifs/chrétiens. Les Juifs sont les tenants d'une religion, le judaïsme ; les Juifs forment un peuple, dont le judaïsme a dit qu'il était un peuple élu, avec qui l'Éternel avait passé alliance et à qui lui avait été promise la terre d'Israël.

L'Antiquité

Face aux Romains, les Juifs se sont révoltés à plusieurs reprises.

Guerre de Judée de 66-73, racontée par Flavius Josèphe (37-100), historien juif de langue grecque. Destruction de Jérusalem et du Temple en 70 par Titus. Résistance de Massada. Deuxième grande révolte : 132 à 135, menée par Bar Kochba, écrasée par Hadrien.

La Judée est dépeuplée ; son nom est changé en Palestine.

Diaspora. Apaisement des relations avec Rome. Mise en place des institutions rabbiniques : un représentant officiel du judaïsme appelé patriarche. Rabbi Juda (pat) prend l'initiative de rassembler et classer les traditions orales parvenues jusqu'à lui : corpus de la Mishna (ca 200), rédigée en hébreu. Constructions de synagogues dans tout l'Empire et jusqu'en Asie (Doura Europos), placées sous la protection impériale, y compris sous l'Empire chrétien. La loi juive peut se maintenir, mais avec des limitations, surtout dans le Code Justinien (529). Le patriarcat est supprimé en 415. Malgré tout, la population juive a diminué depuis 135. Le flambeau est repris hors de l'Empire en Mésopotamie : constitution du Talmud dit de Babylone, écrit en judéo-araméen.

Pendant ce temps, l'Empire devient chrétien. Constantin et surtout Théodose. Les chrétiens parlent grec ou latin. Ils considèrent qu'il s'agit d'un châtiment céleste imposé par Dieu à un peuple déicide, auquel est substituée l'Église, nouvel et véritable Israël.

En Gaule, jusqu'aux Carolingiens

La présence de Juifs est attestée dès la fin du I^{er} siècle par des vestiges archéologiques. Une communauté assez notable pour que le pouvoir ou l'Église légifèrent à son propos.

Au troisième Concile d'Orléans (539) les autorités religieuses chrétiennes jugent nécessaire de mettre en garde les fidèles contre les « superstitions juives ».

À la fin du VI^e siècle, les Juifs connaissent des situations très diverses : Grégoire de Tours raconte qu'en 576 une émeute détruit la synagogue de Clermont de fond en comble, à la suite de quoi les Juifs de la ville acceptent le baptême.

Une lettre du pape Grégoire le Grand réprimande l'archevêque d'Arles Virgile, suite à de nombreuses plaintes pour des conversions forcées.

Le règne de Charlemagne est plutôt favorable aux Juifs. Louis le Pieux (814-833), fidèle aux principes de son père, accorde une stricte protection aux Juifs du fait de leurs activités de négociants.

Les premiers Capétiens, les premières croisades : les Premières persécutions

Contrastes.

La première croisade (1096-1099)

Au XI^e siècle, une chronique comme celle de Raoul Glaber accrédite l'idée que les Juifs d'Orléans ont comploté pour faire détruire le Saint-Sépulcre. Ces calomnies sont catastrophiques pour les Juifs. Les Croisés enferment les Juifs de Rouen dans une église et exterminent tous ceux, sans distinction d'âge ou de sexe, qui refusent le baptême. Ces massacres sont rappelés dans la liturgie juive. Les Juifs d'Orléans et de Limoges sont également chassés de leur ville.

À l'époque des Croisades (1096-1099 pour la première, 1147-1149 pour la deuxième) se développent deux des accusations les plus courantes de l'antisémitisme chrétien, à savoir les allégations qu'ils se livrent aux meurtres rituels et pratiquent couramment l'usure. L'accusation de meurtre rituel est liée à la volonté prêtée aux Juifs de répéter la crucifixion en tuant des chrétiens. De telles accusations deviennent fréquentes à la fin du XII^e siècle : à Blois, 31 Juifs sont brûlés vifs en 1171.

Quant à l'accusation d'usure, elle est liée au fait que le prêt à intérêt assimilé à l'usure est interdit aux chrétiens mais pas aux Juifs et donc que les Juifs deviennent souvent les banquiers des riches comme des pauvres. Et l'accusation d'usure permet aux emprunteurs de s'affranchir de leurs dettes.

Malgré l'hostilité qui les entoure, les Juifs du XII^e siècle ont une vie intellectuelle active.

Rachi (Salomon ben Isaac) de Troyes (1040-1106) :

La grande figure qui domine la deuxième moitié du XI^e siècle, de même que l'histoire rabbinique entière de la France, est Rachi, rabbin à Troyes et vigneron. Son commentaire sur le Talmud est le produit d'un travail colossal qui a éclipsé les travaux semblables de tous ses prédécesseurs.

L'école qu'il fonde à Troyes devient célèbre. Il y avait deux synagogues. Des réunions de rabbins venant de France ou des bords du Rhin y sont organisées.

De même, le sud de la France connaît une vie juive plutôt florissante malgré quelques manifestations violentes. À Béziers, le dimanche des Rameaux est l'occasion de pillage des maisons des Juifs, « coupables d'avoir crucifié Jésus ».

Expulsions et Retours jusqu'à l'expulsion définitive de 1394

À la fin du XII^e siècle, l'activité économique se développe et Paris connaît un grand essor auquel les Juifs participent. Le 10 mars 1182, un édit de Philippe Auguste dépouille les Juifs de tous leurs biens et les contraint à quitter le royaume. Les synagogues sont transformées en églises, les biens des Juifs redistribués à des nobles ou à des corporations.

Sous saint Louis, hostilité au prêt à intérêt et hostilité au judaïsme. En 1234, le roi libère ses sujets du tiers de leurs dettes envers les Juifs. Il est interdit d'emprisonner des chrétiens ou de vendre leurs biens immobiliers afin de rembourser des dettes dues aux Juifs.

Procès du Talmud

Nicolas Donin, de La Rochelle, ancien rabbin converti, obtient du pape Grégoire IX une bulle condamnant le Talmud. Le 3 mars 1240, le pouvoir royal fait saisir tous les exemplaires de l'ouvrage qui sont transportés à Paris où est organisée une controverse entre quatre rabbins et des ecclésiastiques. La conclusion est que le Talmud est un livre infâme qui doit être brûlé. En 1242, il est solennellement brûlé en place de Grève à Paris.

Port de la rouelle

En 1269, saint Louis impose aux Juifs le port de la *rouelle* qui avait été décidé par le IV^e concile du Latran en 1215 (canon 68, pour tous les infidèles). C'est un morceau d'étoffe portant une roue à apposer sur le vêtement, de couleur jaune puis rouge et jaune, signe d'infamie.

Sous Philippe le Bel (1285-1314) : persécutions, spoliations et expulsion

Miracle des Billettes, une affaire de profanation d'hostie imputée à un Juif. En 1292, une taxe supplémentaire est levée sur les Juifs. En 1295, ils sont arrêtés, leurs biens sont saisis et ils disposent de huit jours pour les racheter, sinon ils sont vendus au bénéfice du Trésor. De nouvelles taxes sont encore levées en 1299 et 1303.

A deux reprises, les Juifs sont rappelés (1315 et 1360) puis chassés (1323), définitivement en 1394.

De 1394 à la Révolution française

Ils sont aux marges du Royaume.

Les Juifs pendant la Révolution et sous Napoléon

Quand éclate la Révolution française, il n'y a pas de plus de 50 000 Juifs dans le royaume. Le 13 novembre 1791, Louis XVI ratifia la loi déclarant les Juifs citoyens français.

Le Consistoire central est installé officiellement le 10 novembre 1808 par le préfet de la Seine.

Cette organisation centralisée et hiérarchique va à l'encontre de la tradition juive où les communautés s'administrent elles-mêmes sans référence à un pouvoir central. Elle fut toutefois acceptée par les Juifs de France et fut longtemps l'interlocuteur unique de la communauté juive auprès des autorités.

Pérennité de l'œuvre de la Révolution et de l'Empire

Sous la III^e République

Développement de l'antisémitisme

L'antisémitisme se distingue de l'antijudaïsme en ce sens qu'il se fonde sur l'hostilité non à la religion juive mais à la supposée race juive. En France, le krach de l'Union Générale fondée par un ancien employé des Rothschild, semble être un des facteurs déclenchants de la vague d'antisémitisme. En 1890, La Croix se proclame le journal catholique le plus anti-juif de France. C'est alors qu'éclate l'affaire Dreyfus.

En 1894, Alfred Dreyfus officier d'état-major juif est faussement accusé de haute-trahison et condamné par un conseil de guerre à une dégradation humiliante et à la déportation perpétuelle ; il faut attendre 1906 pour qu'Alfred Dreyfus soit pleinement réhabilité par la Cour de Cassation.

Les Juifs de France et le sionisme

Si l'affaire Dreyfus inspire à Herzl son livre *l'état des Juifs*, les Juifs français ne sont pas restés absents du développement du sionisme. Edmond de Rothschild va s'engager dans la création d'établissements juifs en Palestine en achetant des terres cultivables et en finançant les premières fermes.

Immigration d'Europe centrale et orientale

Depuis les années 1880, une vague d'immigrants juifs fuyant les pogroms d'Europe de l'Est arrive en France. Ces immigrants parlent yiddish et sont pour la plupart ouvriers ou artisans. Cette immigration contribue à la croissance du nombre de Juifs en France qui sont estimés en

1914, à la veille de la guerre, à 120 000 dont un tiers d'étrangers. 30 000 autres vivent en Alsace-Lorraine où ils sont souvent restés très francophiles et 70 000 en Algérie.

La Seconde Guerre mondiale

Dès l'automne 1940 : le *Statut des Juifs du 3 octobre*, préparé par Raphaël Alibert, interdit aux Juifs français d'exercer un certain nombre de professions (enseignant, journaliste, avocat, etc...). Le Commissariat général aux questions juives créé par l'administration de l'« État français » en mars 1941 organise la spoliation des biens juifs, orchestre la propagande antisémite, tandis que les autorités allemandes de la zone occupée commencent à constituer des fichiers qui recensent les Juifs. Ces fichiers, dont le fichier Tulard, secondent l'administration nazie dans sa politique de déportation, alors que l'absence de port de l'étoile jaune, qui n'est pas obligatoire en zone non occupée, ne protège pas les Juifs des grandes rafles.

La rafle du Vel'd'Hiv des 16 et 17 juillet 1942, au cours de laquelle 13 000 Juifs sont arrêtés par la police française sous les ordres des autorités allemandes.

Les derniers convois quittent le camp de Drancy le 31 juillet 1944, celui de Compiègne le 1^{er} août 1944.

Trois quarts des Juifs vivant alors sur le territoire français ont survécu, plus que dans les autres pays occupés d'Europe. Malgré cela, 76 000 des 300 000 Juifs présents en France ont été victimes de la Shoah, dont 55 000 étrangers. 3 % des déportés juifs de France vers les camps de la mort ont survécu.

La survie des Juifs en France pendant la seconde guerre

L'Église attend 1942 et les prises de position des cardinaux Gerlier et Saliège pour exprimer sa compassion et parfois protéger des Juifs cherchant un asile.

En juillet 1943, des négociations permettent de créer le Comité Général de Défense juive. Un accord conclu avec le Consistoire central aboutit à la création clandestine du Conseil représentatif des israélites de France (CRIF) dont la charte est définitivement élaborée en 1944. Sa première tâche est d'unifier les actions de sauvetage.

En 1943, création du Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC), qui se voue à recueillir les preuves documentaires de la Shoah et est à l'origine du Mémorial de la Shoah.

De 1945 à nos jours

On peut parler de fêlure dans la relation des Juifs avec la France.

L'arrivée des Juifs d'Afrique du Nord

La population juive est estimée en 1970 à 530 000.

A partir des années 1970, l'école juive se développe en France. Dans les années 2000, on estime à 30 000 le nombre d'élèves dans les écoles juives.

Les Juifs de France et Israël

Jusqu'en 1967, les Juifs de France n'ont guère marqué leur intérêt pour Israël ; ni le combat pour l'indépendance en 1947, ni la crise de Suez où la France fut impliquée au côté d'Israël n'ont suscité de passion. En 1967, il en est tout différemment quand l'opinion juive craint que l'existence même d'Israël ne soit en danger.

La déclaration du Général de Gaulle, le 27 novembre 1967, sur « *les Juifs... peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur* » est douloureusement ressentie ; ce malaise se traduit par de nouveaux départs vers Israël.

Surtout cette déclaration inaugure une attitude qu'il est convenu d'appeler "*la politique arabe de la France*", marquée par la contestation des positions américaines dans les pays arabes et notamment du soutien que les États-Unis apportent à l'État d'Israël. L'attentat de la rue

Copernic à Paris en septembre 1980 fait quatre morts. La fusillade de la rue des Rosiers fait 6 morts en 1982.

1^{ère} Intifada : 9 décembre 1987 → accords d'Oslo, sept. 1993

2^{ème} Intifada : 29 septembre 2000

Au début 2009, la guerre de Gaza voit les Juifs de France dans leur majorité unis dans leur soutien à Israël comme en témoigne le grand rabbin de France Gilles Bernheim :
« Je voudrais évoquer les Français juifs qui, dans leur immense majorité, ont marqué leur attachement indéfectible à Israël avec beaucoup de dignité face aux diverses formes de violences dont cet Etat est victime. Les institutions , Conseil représentatif des institutions juives de France, Consistoire central..., ont rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un conflit contre un autre peuple ou une autre religion, mais d'un conflit entre Israël et le Hamas, et qu'il ne fallait pas le transférer en France. J'ai dit ma compassion pour les victimes civiles israéliennes et celles, palestiniennes, prises en otage par le Hamas dans la bande de Gaza.[...] Quand on parle de soutien indéfectible, on ne peut oublier que la très grande majorité des Israéliens accepte l'idée qu'il puisse y avoir un Etat palestinien aux côtés d'Israël. Le Hamas a, quant à lui, la volonté de faire disparaître Israël de la carte »

Le malaise entre les Juifs et la France refusant d'assumer le régime de Vichy n'est dissipé que lorsque Jacques Chirac, nouvellement élu président de la République, déclare le 16 juillet 1995 à l'occasion de l'anniversaire de la rafle du Veld'hiv : « Ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. » Cette déclaration est confirmée le 12 février 2009 par la plus haute autorité judiciaire française, le Conseil d'État qui estime que la « responsabilité » de l'État était « engagée en raison des dommages causés par les agissements qui, ne résultant pas d'une contrainte directe de l'occupant, ont permis ou facilité la déportation à partir de la France de personnes victimes de persécutions antisémites ».

Nostra Aetate

Vatican II 1962-1965 ; IVème et dernière session.

Tournant :

- le dialogue s'officialise ;
- la connaissance réciproque s'approfondit ;
- des instances juives préconisent un nouveau regard sur le christianisme ;
- les Eglises expriment leur repentance ;
- une mutation théologique est en cours

Dès 23 août 1945, lettre pastorale de l'épiscopat allemand : ...de nombreux Allemands, y compris dans nos rangs, se sont laissés envoûter par les fausses doctrines du National-Socialisme et sont restés indifférents devant les crimes commis contre la liberté et la dignité humaine.

Jules Isaac se fait entendre sur les causes de l'antisémitisme des chrétiens lors de la Conférence de Seelisberg en 1947.

28 octobre 1965 : Publication de *Nostra aetate*

Du 20 au 23 décembre 1970, le Vatican organise une première rencontre au niveau international entre catholiques et juifs. Un Comité International catholique et juif de liaison est créé. De 1971 à 2006, il y a eu 19 réunions.

1973 : Déclaration du Comité épiscopal français pour les relations avec le judaïsme :

Une catéchèse chrétienne véritable doit affirmer la valeur actuelle de la Bible tout entière. La première Alliance, en effet, n'a pas été rendue caduque par la nouvelle. Elle en est la racine et la source, le fondement et la promesse.

→ Opposition du cardinal Daniélou : théologie discutable

9 novembre 1978 : 40^{ème} anniversaire de la nuit de cristal. Texte de la Conférence épiscopale allemande à lire dans toutes les paroisses : Nos concitoyens juifs se sont trouvés abandonnés. Les Eglises et les communautés chrétiennes ont pour la plupart gardé le silence devant ce déni de justice publique. C'est pourquoi, pour nous chrétiens, le 9 novembre est un jour de tristesse et de honte.

17 novembre 1980 : Déclaration de Jean-Paul II aux dirigeants des communautés juives d'Allemagne. « le peuple de Dieu de l'ancienne alliance, qui n'a jamais été révoquée par Dieu ».

1982 : Considérations sur le dialogue entre Juifs et chrétiens du Conseil mondial des Eglises : L'Eglise doit apprendre à prêcher et à enseigner l'Evangile, de manière à s'assurer qu'il ne puisse être utilisé aux fins du mépris du judaïsme ni à l'encontre du peuple juif.

24 juin 1985 : Notes vaticanes pour une correcte présentation des juifs et du judaïsme dans la prédication et la catéchèse :

« La catéchèse devrait [...] aider à comprendre la signification pour les Juifs de leur extermination pendant les années 1939-1945 et de ses conséquences. »

→ Jean-Paul II promet études sur la Shoah.

Le document de travail préparé par le groupe allemand en 1994 soulève de grandes espérances chez les Juifs.

Deux phrases parmi d'autres :

« la tradition d'antijudaïsme théologique et ecclésial a été un élément important sur le chemin qui mène à la Shoah. L'Eglise et le christianisme ont contribué dans le passé à créer un climat d'indifférence et parfois d'hostilité au peuple juif et au judaïsme, qui a frayé la voie à l'antisémitisme moderne »

« Nous invoquons le pardon de Dieu et nous demandons au peuple juif d'entendre cette parole de conversion et de volonté de renouvellement. »

30 septembre 1997 : déclaration de repentance de 18 évêques de France :

« nous devons reconnaître que l'indifférence l'a largement emporté sur l'indignation et que, devant la persécution des Juifs, en particulier devant les mesures antisémites multiformes édictées par les autorités de Vichy, le silence a été la règle et les paroles en faveur des victimes, l'exception. »

12 mars 1998 : Nous nous souvenons.

3 versions successives du texte.

Progrès considérable, mais considérations très générales et le problème de la responsabilité de l'Eglise est éludé. Il y a même rappel de tout ce qui peut disculper la hiérarchie de l'époque et Pie XII en particulier. Les Juifs y ont relevé des erreurs historiques, le refus de s'interroger sur les glissements de l'antijudaïsme à l'antisémitisme.

« Des communautés et des responsables Juifs ont exprimé leurs remerciements pour tout ce qui a été fait pour eux, y compris pour ce que le pape Pie XII fit personnellement ou par l'intermédiaire de ses représentants pour sauver des centaines de milliers de vies juives. »

« Des organisations et des personnalités juives ont reconnu officiellement, à diverses reprises, la sagesse de la diplomatie du pape Pie XII. »

16 juin 2000, Dominus Iesus: Déclaration de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur l'unicité et l'universalité salvifique de Jésus-Christ et de son Eglise. Ecrite par cardinal Ratzinger. L'Eglise catholique romaine réaffirme qu'elle est la seule source de salut pour l'humanité.

10 septembre 2000 : Dabru Emet (Dites la vérité) : Déclaration juive sur les chrétiens et le christianisme signée par 170 personnalités juives américaines

Point 3 : Les chrétiens peuvent respecter le droit des Juifs à la terre d'Israël.

Point 5 : Le nazisme n'était pas un phénomène chrétien.

2006 : traduction de la prière du Vendredi saint à l'usage des chrétiens traditionalistes.

Les Juifs surveillent avec la plus grande attention les déclarations de l'Eglise catholique ; ils sont très sensibles aux éventuels « reculs » des textes finalement promulgués par rapport aux versions antérieures. La question politique Palestino-israélienne vient toujours tout compliquer.